



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



FONDATION DU CREDIT MUTUEL
SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

pour la Lecture

Strasbourg, le 1^{er} septembre 2018

La Rectrice

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
s/c de Madame l'IA-DASEN du Haut-Rhin
et de Monsieur l'IA-DASEN du Bas-Rhin

Rectorat

Pôle organisation scolaire
et politiques éducatives

Délégation académique à
l'action culturelle

Affaire suivie par
Isabelle Chalier
Téléphone
03 88 23 39 16

Fax
03 88 23 35 90

Mél.
isabelle.chalier
@ac-strasbourg.fr

Référence : 2018-325

Adresse des bureaux
27 boulevard Poincaré
67000 Strasbourg

Adresse postale
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Objet : Lire la Ville 2019

Le Crédit Mutuel et l'académie de Strasbourg vous invitent à vous associer, au cours de l'année scolaire 2018-2019, à l'opération « Lire la Ville ». Créée en 1993, par la Fondation du Crédit Mutuel pour la Lecture et par l'académie de Créteil, cette opération vise à susciter un travail pédagogique sur les diverses formes de signes urbains. Le Crédit Mutuel et l'académie de Strasbourg tiennent à en faire profiter le plus grand nombre d'élèves des écoles, des collèges et des lycées d'Alsace.

Dans le document ci-joint, vous trouverez développés les objectifs et les contenus de « Lire la Ville », ainsi que les modalités de participation. Diverses productions peuvent être envisagées dans les écoles et les établissements scolaires, urbains ou ruraux : le mot « ville » étant à entendre ici dans son acception la plus large. Dans le cadre des priorités académiques on valorisera les projets construits autour des problématiques architecturales, mémorielles et patrimoniales. **Les projets interdegrés ou inter-établissements sont éligibles et encouragés.**

Les candidatures devront parvenir **pour le 8 octobre 2018** :

- pour le 1^{er} degré en double exemplaire : à la Dsden du Bas-Rhin pour les dossiers du 67 et à l'IEN de Wittenheim pour les dossiers du 68 **et** au rectorat, à la délégation académique à l'action culturelle
- pour le 2nd degré : au rectorat, à la délégation académique à l'action culturelle

Nous comptons sur votre engagement dans cette opération inscrite dans les parcours d'éducation artistique et culturelle, susceptible de mobiliser fortement vos élèves et de les inciter à lire et à comprendre leur environnement.

Pour la Rectrice et par délégation,
Le Délégué académique à l'action culturelle

Renaud Weisse